



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Quentin TILLARD

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Jean-Philippe PROST

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Lydie MILAD à Jean-Pierre SERRUS, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Florence LENOBLE, Robert MARTI à Valérie BONNET

**Conseillers Municipaux absents** :

#### Délibération N° 26/47-

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME**

Rapporteur : Mme Aurélie GROSSO

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté du compte du budget principal de la Commune et de ses budgets annexes. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

**Budget annexe « Village vacances La Baume »** : La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 146 633,03 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat cumulé 2025 à affecter
+ 10 180,47 €	+ 136 452,56 €	+ 146 633,03 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé déficitaire sur 2025 de 13 790,93 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat cumulé 2025 à affecter	Restes à réaliser
+ 1 742,15 €	- 15 533,08 €	- 13 790,93 €	0 €
		-13 790,93 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Le résultat de la section d'investissement étant déficitaire, le résultat de la section de fonctionnement doit venir compenser en priorité ce déficit. Par conséquent, le résultat excédentaire de fonctionnement de 146 633,03€ sera affecté à hauteur de 13 790,93 € en investissement et à hauteur de 132 842,10€ en fonctionnement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable au budget annexe,  
Vu la délibération n° 44/26 du 30 Avril 2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe « Village de vacances du hameau de la Baume »,  
Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 Avril 2026,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST),

CONSTATE les résultats 2025 comme évoqués,

AFFECTE les résultats :

En section de fonctionnement : 132 842,10 € au compte 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes.

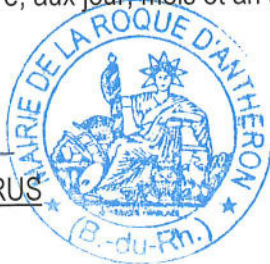
En section d'investissement : 13 790,93€ – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses et 13 790,93 € au compte 1068- Autres réserves.

DE REPRENDRE ces résultats au budget supplémentaire 2026 du « Village de vacances La Baume ».

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

  
Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 6.105/26  
Et de la publication sur le site internet le... 6.105/26  
ou notification le 6.105/26

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com